

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 2 (1861), p. 185-192

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2__185_0

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV. BIBLIOGRAPHIE.

Écoles de Réforme en Belgique.

Par M. Dupcétiaux, inspecteur général des prisons en Belgique.

(SUITE ET FIN.)

Le navire destiné aux manœuvres est établi au milieu d'un vaste bassin ; il présente le modèle d'un trois-mâts marchand de 100 pieds de long sur 24 de large.

L'école de réforme des filles, établie à Beernem, forme un parallélogramme régulier, fermé de trois côtés ; la façade vers la route s'étend sur une longueur de 94 mètres et les deux ailes en retour ont chacune 32 mètres sur une largeur uniforme de 9 mètres ; l'espace intérieur sert de préau.

Le logement particulier des sœurs occupe les deux étages du bâtiment d'entrée. Un potager spacieux, cultivé par les élèves, sous la direction d'un jardinier, et un verger planté d'arbres fruitiers, environnent l'établissement, complété aujourd'hui par une chapelle.

Les écoles de réforme sont spécialement affectées aux jeunes indigents âgés de moins de 18 ans, qui se présentent volontairement à ces établissements avec l'assentiment des autorités locales ; aux enfants et aux jeunes gens condamnés du chef de mendicité ou de vagabondage ; aux enfants acquittés du même chef, mais qui sont retenus pour être élevés, jusqu'à un âge déterminé, dans une maison de correction ; enfin, aux enfants acquittés de tous autres délits, dont la mise en apprentissage chez

des cultivateurs, des artisans, ou dans les établissements de charité, est autorisée conformément à un arrêté du 29 septembre 1848. Les conditions de sortie des enfants et des jeunes gens sont fixées avec sagesse et prudence. Le personnel administratif de ces écoles est de 33 employés, touchant ensemble une somme de 26,250 fr.

La surveillance et l'inspection des écoles de réforme sont confiées à un comité de trois membres, et une commission de dames est chargée de l'inspection de l'école des jeunes filles.

Dans une période de 10 ans, de 1849 à 1858, il y a eu 2,127 entrées, 1,141 sorties, 83 décès, 67 transfèvements et 15 évasions.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur la situation morale, le degré d'instruction religieuse des colons à leur entrée et à leur sortie; il nous suffira de dire que l'enseignement et les exercices religieux, ainsi que l'instruction scolaire, ont été l'objet de la sollicitude la plus éclairée.

La musique est enseignée dans les écoles de réforme belges, comme un moyen de moralisation.

Les occupations des colons présentent une grande variété. Les garçons (dont la population moyenne est de 600) peuvent être jardiniers, préposés aux attelages, employés à la ferme, aux champs, tailleurs, forgerons, menuisiers, cordonniers, relieurs, peintres, tailleurs de lin, séranceurs, bobiniers, tisserands, etc., et enfin, comme on l'a vu, élèves mousSES.

Les filles (dont la population moyenne est de 250) se divisent en tailleuses, couturières, ravaudeuses, tricoteuses, confectionneuses de tirettes, brodeuses, buandières, employées à la basse-cour, travaillant dans les champs, préposées au service domestique ou à l'infirmerie.

Il est ouvert à chaque colon un compte moral, dans lequel on résume tous les renseignements relatifs à ses antécédents, à sa conduite et à ses progrès pendant son séjour dans les écoles de réforme; ce compte moral sert de guide à ceux qui le patronnent à sa sortie.

Sur 913 garçons sortis pendant les sept dernières années, 332, ou un peu plus du tiers, sont rentrés dans leurs familles; 563 ont été placés plus ou moins avantageusement, ou ont embrassé des professions qui leur permettent de subvenir à leurs besoins, et 18 seulement ont cherché un refuge dans les dépôts de mendicité, ou ont échappé à la bienveillante surveillance que la direction exerce sur les colons pendant les premiers temps de leur rentrée dans la société.

Il est à remarquer, et c'est un résultat concluant en faveur de ces établissements modèles, que les écoles de réforme de Belgique n'avaient pas donné *un seul récidiviste* au 31 décembre 1858.

Les résultats obtenus à l'école des élèves mousSES sont particulièrement favorables. Depuis son ouverture, en 1852, elle a fourni 227 élèves à la marine; 204 ont été placés au port d'Anvers; 9 ont été admis à bord de navires appartenant à d'autres ports; 14 ont été engagés au service de la marine de l'État. Partout l'on est satisfait de l'aptitude, de la discipline, de la conduite et du courage des élèves de Ruyselède.

Pour les jeunes filles, 44 placements en qualité de servantes, bonnes d'enfants, ouvrières, etc., ont été effectués dans les quatre dernières années de 1854 à 1858;

les demandes de sujets sont nombreuses, et il est le plus souvent impossible d'y satisfaire.

L'exploitation agricole ne laisse rien à désirer; elle est en progrès constant; la valeur de sa production s'accroît d'année en année, et sa situation financière est des plus satisfaisantes.

L'économie la plus stricte préside à la gestion des deniers, et si l'on compare les résultats obtenus avec ceux réalisés par des établissements similaires de l'étranger, l'avantage reste aux fondations belges.

Les crédits alloués au budget de l'État, pour les écoles de réforme jusqu'en 1858, se sont élevés à la somme de 2,298,500 fr. Sur cette somme, il a été dépensé 2,189,213 fr., d'où un reliquat disponible de 109,286 fr. Il a été remboursé à l'État sur ses avances, la somme de 1,060,951 fr. En la déduisant du montant de la dépense indiquée plus haut, il reste une somme de 1,128,262 fr., qui représente ce qu'on peut appeler les frais de premier établissement, frais compensés par les valeurs en habillement, matières premières, fourrage, emblavures, graines, mobiliers, domaines, terres, bâtiments et navires, représentant, au 31 décembre 1858, une somme de 1,009,895 fr. Le déficit de 118,000 fr. est couvert par la plus-value du domaine des écoles.

Les charges des communes, par la création des établissements de réforme, ont été considérablement allégées. Non-seulement elles paient moins annuellement pour leurs jeunes indigents et leurs jeunes mendiants; mais encore elles sont exonérées de charges qui, avant, se prolongeaient indéfiniment.

Ces établissements font honneur à nos voisins. Des gouvernements étrangers les font visiter fréquemment par leurs délégués, et l'Amérique elle-même a fondé des écoles calquées sur celles de Ruysselede.

Nous dirons, en terminant, que la place de la Belgique est belle parmi les nations qui s'efforcent de combattre la criminalité à sa source, en travaillant à l'amendement des jeunes délinquants, et à la préservation des enfants trouvés, mendiants, vagabonds, pépinière tristement féconde où puisent, sans relâche, le désordre et le mal.

Elle sait qu'il est des cas, exceptionnels sans doute, où l'intervention de l'État, tout en respectant le principe de la liberté et de la responsabilité individuelles, peut être utile; c'est lorsque, organe des plus chers intérêts de la société, il tend la main au jeune délinquant pour l'empêcher de tomber dans le plus profond de l'abîme.

Elle sait, en outre, que l'un des moyens les plus efficaces de combattre le paupérisme, qui vient en grande partie de la perte du sentiment de la dignité morale, consiste à réveiller ce sentiment dans les âmes où il sommeille, et à le faire naître dans celles où il semble n'avoir jamais existé. C'est le but et je crois pouvoir dire le résultat des écoles de réforme du jeune âge, qu'elles s'appellent Ruysselede ou Mettrai.

JULES PAUTET.

1^o Mémoire de M. de La Tremblais sur la mortalité dans le Berri. — 2^o Recherches statistiques sur la Dombes, par M. le Dr Marion (de Trévoux). — Notions statistiques sur la population dans la Dombes et la Bresse insalubre, par M. Valentin Smith.

L'insertion dans la *Presse scientifique des deux Mondes* (1^{er} mai 1861), de *Mémoires* de M. de la Tremblais sur la mortalité dans le Berry, présentés à l'Académie des sciences par M. Jaubert, nous fournit une occasion de faire ressortir combien il est regrettable pour les progrès de la science et de l'humanité, que la connaissance des

Lois statistiques de la Population soit encore si peu répandue. Voilà un administrateur éclairé et quelques philanthropes ses amis, qui se sont imposé le long et aride travail de relever, commune par commune, 20 années des fastes mortuaires du Berry (départements de l'Indre et du Cher). Mais ils en sont restés à la maxime incomplète professée il y a 30 ans par sir Fr. d'Ivernois, que la mortalité proportionnelle est la mesure de la vie et du bien-être des peuples. En conséquence, la lourde tâche qu'ils ont remplie avec des intentions et une persévérance on ne peut plus louables, est restée à peu près stérile, parce qu'ils n'ont pas joint à leur étude sur les Décès, des recherches corrélatives indispensables sur les Naissances, sur la Population normale et flottante, native et adventive, ainsi que sur les âges des Vivants et des Décédés.

Un autre résultat non moins fâcheux s'est produit l'année dernière, puisqu'une loi des plus utiles, proposée par le Gouvernement (pour la licitation des étangs de Dombes) a dû aux erreurs d'une pseudo-statistique, d'être mal accueillie par le Corps législatif. Cette erreur, qui a les proportions d'un malheur public, paraît due surtout à une brochure, écrite avec esprit et chaleur par un de nos collègues (*Recherches statistiques sur la Dombes*, par le Dr Marion). C'est un plaidoyer en faveur des étangs. Comment la plume d'un médecin ne s'est-elle pas refusée à l'écrire? C'est que ce médecin, homme instruit d'ailleurs et bon praticien, a cru que, pour traiter de la Statistique humaine, il suffisait de relever quelques tables de naissances et de décès, sans se rendre compte des relations entre eux des divers faits statistiques qui se rattachent au mouvement annuel de la population. On ne peut ici que noter sommairement les principaux indices de cette connaissance insuffisante, chez notre habile collègue, des Lois démographiques.

1. L'auteur combat la Loi si heureusement devinée par Necker, que l'aggravation de la mortalité accroît le nombre des Mariages et des Naissances; or, cette loi s'applique précisément à la Dombes, où M. Marion constate lui-même un nombre proportionnel plus grand de Mariages et de Naissances que dans la France entière. Il admet d'ailleurs implicitement cette Loi, en reconnaissant la valeur biométrique du rapport P/N (de la Population aux Naissances).

2. Il traite de *faits secondaires* les proportions des Naissances, Mariages et Décès, paraissant ainsi en méconnaître la portée scientifique. Il paraît également oublier l'importance des âges, dont il ne dit mot.

3. Il recourt à des hypothèses pour évaluer ce que l'immigration ajoute à la population, et semble perdre de vue que cette addition est tout simplement la somme de l'accroissement de cette population qui dépasse l'excès des Naissances sur les Décès (sauf émigration constatée).

Il suppose encore que la forte mortalité de la Dombes (qu'il calcule lui-même à 0.033, et à 0.025 seulement pour la France) « est due pour la plus grande part à l'immigration » (d'adultes), sans s'informer si le coefficient de mortalité n'est pas plus grand pour les âges de l'enfance que pour les âges adultes.

4. Il prend *dépopulation* pour diminution absolue de Population, tandis que l'*Exposé des motifs* du projet de loi ne pouvait le prendre que pour destruction continue de la Population native.

5. Il mentionne l'accroissement de la Population de la Dombes, sans en indiquer la cause fondamentale, c'est-à-dire l'accroissement du travail, par suite des dessèchements déjà opérés, qui, en étendant la superficie livrée à la culture, ont amené

nécessairement ; en vertu de l'équation de la population aux subsistances, signalée par M. Mirabeau, un accroissement de Population, indépendamment de toute amélioration de vitalité.

6. M. Marion abuse surtout du rapport P/N. Il l'exagère involontairement, en ne comprenant pas les mort-nés dans le dénominateur et en comprenant dans le numérateur la Population flottante, qui ne concourt pas aux Naissances. Après l'avoir exagéré, il soutient que ce rapport est, au contraire, atténué par l'immigration, parce que, dit-il, elle accroît les naissances (dénominateur), ne remarquant pas qu'elle accroît encore plus la population (numérateur). Il tombe plusieurs fois dans la même méprise, qui le conduit à répéter une vieille erreur, réfutée par tous les documents publics de l'Europe, — à savoir, que le rapport P/N est trop faible pour représenter la vie moyenne des Populations croissantes. Mais cette méprise le conduit encore à une erreur nouvelle, c'est-à-dire à substituer l'immigration à l'influence paludéenne, « comme cause et explication, » de cette brièveté de la vie, qu'il n'ose pas absolument nier dans les 40 communes de la Dombes, texte de ses études. Si, recherchant la cause de cette abondante immigration, il eût consulté les statistiques de nos départements marécageux, il eût vu qu'ils offrent tous le même phénomène, inévitable effet de cette loi que : partout l'immigration accourt pour reprendre le travail que la mort hâtive ne cesse d'interrompre et pour profiter des subsistances qu'elle laisse disponibles.

La seule conclusion qu'il y ait à tirer de l'immigration dans la Dombes, comme dans la Sologne, dans la Brenne, les Landes, etc., c'est que l'insalubrité, qui est une cause de mauvaise santé, d'affaiblissement et de mort dans ces malheureuses localités, est, en outre, une cause d'appauvrissement dans les pays contigus, puisque ces pays sont obligés de leur fournir des travailleurs qu'ils n'avaient pas nourris pour elles.

7. Il est remarquable que M. Marion ne peut s'empêcher d'avouer, au détriment de sa thèse, que la faible vitalité de la Dombes est due, au moins en partie,

Au marais du sous-sol,
Aux marais superficiels,
Aux rives des étangs.

A ces causes il ajoute, il est vrai, la misère, et avec raison; elle est, en effet, une cause générale de l'abréviation de la vie. Mais, dans le cas qui nous occupe, la misère est spécialement l'effet d'une vie malade et courte, et la suite de l'accroissement de dépenses qu'entraînent de nombreuses naissances et l'entretien d'enfants et d'infirmes.

Cette part de la critique faite, nous nous plaisons à remarquer que l'honorable médecin en chef de l'hôpital de Trévoux marche très-droit dans la science qui est la sienne. Le petit nombre de notions médicales qu'il mêle à ses recherches démographiques, ne souffrent pas d'objections. Chacun doit reconnaître avec lui que les prairies marécageuses sont plus insalubres que les étangs, et que les étangs grands et profonds le sont moins que ceux qui, par suite de l'évaporation, découvrent périodiquement tout ou partie de leur surface.

Un autre de nos collègues, M. le conseiller Valentin Smith, vrai statisticien démographe, a réfuté le Dr Marion avec une grande connaissance de la question statistique, mais avec une timide et bienveillante modestie, qui l'a empêché de relever toutes les erreurs du défenseur des étangs. Il a d'ailleurs, comme son adversaire,

omis l'emploi des âges de la Population et des coefficients de mortalité, deux notions qui auraient jeté une grande lumière sur cet important débat, tout en facilitant le contrôle réciproque des méthodes employées.

Des faits qui précèdent nous croyons être en droit de conclure qu'on ne saurait trop s'efforcer de répandre la connaissance et l'emploi de la statistique, et que les Sociétés qui, comme la nôtre, travaillent dans ce sens, concourent d'une manière directe et immédiate à l'amélioration du sort des Populations.

A. GUILLARD.

Compte rendu du service médical de la Compagnie d'Orléans pendant l'exercice 1860, par les D^r Bisson et Gallard. Paris 1861.

M. le docteur Bisson, le premier médecin principal de la compagnie d'Orléans, avait introduit l'usage d'un compte rendu annuel du service médical de la compagnie; M. le docteur Gallard, son successeur, a cru devoir le continuer.

Les éléments des mémoires de ces deux praticiens distingués ont été fournis par les médecins de la compagnie. Recueillis avec tout le soin que mettent les administrations à connaître ce qui les intéresse, ils présentent, au point de vue statistique, un degré d'exactitude que l'on serait heureux de rencontrer dans tous les travaux du même genre. Par cette raison, on peut accorder une importance réelle au travail dont nous allons parler.

Mais d'abord, nous devons, à l'exemple de M. Gallard, présenter une observation générale dans l'intérêt de la vérité scientifique : nous voulons parler de la salubrité exceptionnelle de l'année 1860. Si l'on constate, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, une diminution notable du nombre des malades de la compagnie d'Orléans, on peut attribuer cette immunité à une influence générale, au moins autant qu'aux soins des médecins de la compagnie, la population tout entière ayant joui du même privilège. Il résulte, en effet, des renseignements fournis par M. Gallard, qu'en 1860 le chiffre de la mortalité a diminué partout en Europe dans des proportions très-sensibles. Un tel résultat, s'il est exact, ouvre à la science un vaste champ de recherches. En effet, tandis que la condition hygiénique la plus mauvaise en apparence dominait dans toute l'Europe; tandis que les pays qui nous environnent étaient le théâtre d'épidémies nombreuses, le nombre total des maladies diminuait, et comme conséquence, celui des décès. Ce sont des faits qu'il faut accepter, sauf à en rechercher l'explication dans les documents fournis ultérieurement par l'observation.

Le nombre total des malades, comparé à celui des agents de la compagnie, donne une proportion de 61.84 p. 100. Si l'on n'envisage que les chiffres brutes, on sera certainement étonné d'une proportion aussi considérable. Mais si l'on pouvait défalquer de la somme des malades ceux dont les noms figurent plusieurs fois sur les états, soit parce qu'ils ont été frappés par diverses maladies, soit parce qu'ils ont éprouvé des rechutes, on vérifierait probablement que le nombre des employés malades est en réalité moins grand qu'il ne le paraît d'abord. Les états publiés par la compagnie ne faisant connaître ni le nombre des rechutes, ni celui des employés frappés à plusieurs reprises, il est impossible de faire cette déduction.

Ajoutons que les médecins de la compagnie sont autorisés à accorder quelques jours de repos à des employés fatigués *non malades* et néanmoins désignés comme tels. Les jours de repos ainsi accordés s'élèvent à 2184, divisés entre 562 employés. Scientifiquement parlant, cette catégorie ne doit pas figurer dans le chiffre total des

malades; il y a donc lieu de le réduire à 7,212, c'est-à-dire à 57.37 p. 100. Cette proportion paraîtrait encore énorme, si l'on ne se rappelait l'extrême indulgence de la compagnie, toujours disposée à accorder à ses employés les plus grandes facilités pour le traitement des maladies dont ils sont atteints.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici que les cas enregistrés dans les états statistiques comprennent toutes les maladies des employés, qu'elles soient le résultat de leurs occupations comme tels, ou de causes entièrement étrangères au service de la compagnie. Cette distinction, qui est faite dans les rapports hebdomadaires de ses médecins, ne se retrouve pas dans le rapport général.

Nous avons parlé de l'immunité exceptionnelle dont avaient joui les employés et agents de la compagnie. Cette immunité se traduit par les chiffres suivants : Tandis que 1859 avait donné 10,321 malades pour un personnel de 12,494 agents, 1860 n'a fourni que 7,774 malades sur 12,571 employés. La différence en moins, en faveur de 1860, est de 2,547.

Bien que le nombre des malades ait été moindre en 1860, la durée des maladies a été sensiblement égale. En effet, la moyenne en jours, qui s'était élevée, en 1859, à 7.63, a été de 7.62 en 1860.

Les maladies observées chez les employés des chemins de fer ne présentent aucun caractère qui leur soit bien propre. Elles sont, en tout, identiques à celles des employés des autres administrations placés dans des conditions analogues. Vainement a-t-on prétendu que les mécaniciens et chauffeurs étaient victimes d'une maladie spéciale produite par la trépidation des machines. Une enquête sérieuse a mis à néant les assertions émises à ce sujet. Nous le reconnaissons, *a priori* on aurait pu croire que ces derniers agents, entièrement soumis aux intempéries des saisons et particulièrement aux courants d'air, devaient être beaucoup plus souvent malades que les autres employés. Eh bien! cette prévision a encore été démentie par la statistique. La proportion p. 100 des mécaniciens et chauffeurs malades, rapportée au total des agents de la même catégorie, est de 71.29, tandis qu'elle s'élève à 73.02 pour les ouvriers de l'entretien; à 83.87 pour les hommes d'équipe; à 102.31 pour les conducteurs, garde-freins et graisseurs de route; enfin, à 150.64 pour les camionneurs et cochers. Voici un autre exemple de l'inconvénient des raisonnements *a priori*. De ce que le voyageur qui regarde par la portière d'un wagon en marche, éprouve une sensation désagréable, on en a tiré la conclusion que les mécaniciens et chauffeurs devaient ressentir des influences analogues, mais proportionnellement beaucoup plus fortes et même dangereuses. Les auteurs de cette assertion auraient pu facilement en reconnaître l'inexactitude en se donnant la peine de monter sur une machine, ou plus simplement sur un lieu élevé exposé à tous les vents. Ils se seraient vite aperçu que l'impression reçue dans ce dernier cas ne ressemble pas à celle que l'on éprouve lorsqu'étant placé dans une chambre chaude, on expose son visage à l'air froid en se mettant à la fenêtre. Baglivi avait donc raison, quand il prétendait que les fausses analogies étaient plus nuisibles au progrès des sciences, que les erreurs même les plus grossières. J'insisterais moins sur ce point, si l'argument que je viens d'énoncer n'avait été porté devant les académies, et accueilli avec faveur par certains organes de la presse. Un autre motif m'invite à relever cette erreur. Il est fâcheux à tous égards, de laisser s'accréditer de fausses idées sur les inconvénients attribués à tort à l'exploitation des chemins de fer.

Après la question des maladies vient celle de la mortalité. Le nombre des morts

par maladie a été de 55, celui des morts par accidents de 11 ; au total 66, sur un personnel de 12,571, soit 5.25 sur mille. En 1859, cette proportion s'était élevée à 6 pour mille. Pour faire apprécier ce résultat, M. Gallard a eu la pensée de le comparer avec celui des tables mortuaires de la ville de Paris. Bien qu'une comparaison rigoureuse ne soit pas possible entre des données d'origine aussi dissemblable, cependant on pouvait tenter ce rapprochement, ne fût-ce qu'à titre de renseignement.

La ville de Paris possédait en 1850 une population de 1,130,488 individus. La partie de cette population comprise entre 20 et 55 ans, était de 526,670 individus. Sur ce nombre on a compté 10,840 morts, soit 20.8 morts pour mille. La compagnie d'Orléans possédait, à la même époque, 12,494 employés, parmi lesquels on a compté 75 morts ; soit 6 pour mille. Une différence si considérable s'explique par ce double fait, d'une part, que la population des employés est, sous certains rapports, une population d'élite ; de l'autre, que le service des chemins de fer n'a pas, sur la vie des employés, l'influence funeste que l'on pourrait être tenté de lui attribuer.

Les graves, quoique rares accidents qui ont eu lieu sur les chemins de fer, ont jeté dans l'esprit de certaines personnes une terreur insurmontable, qui leur a fait abandonner ce mode de locomotion. Cette faiblesse s'est rencontrée aussi bien dans les classes inférieures que dans les classes supérieures de la société. Je n'en citerai qu'un seul exemple, celui d'un très-haut personnage qui ne put obtenir de son entourage, je dirais de ses ministres, si je ne craignais de trahir l'anonyme, l'autorisation de faire un voyage sur une ligne de chemin de fer. Ceci se passait peu de temps avant la révolution de 1848. Or, de telles craintes sont-elles fondées ? La statistique répond négativement.

La compagnie d'Orléans a transporté en 1860, 6,980,751 voyageurs. Sur ce nombre, on compte seulement 12 voyageurs blessés. Deux l'ont été par des projectiles lancés contre le train en marche ; 1 par un fil de fer détaché du télégraphe ; 1 pour avoir placé son doigt sur le chambranle d'une portière ; 1 pour avoir, contre le règlement, mis la tête hors de la portière ; 6 employés des postes et 1 voyageur ont été contusionnés dans un choc à Athis-Mons. Au total, 12 blessés, soit : 1.72 blessés sur 1 million de voyageurs.

La ville de Paris était parcourue en 1851 par 32,321 voitures affectées au transport des marchandises, et par 27,938 voitures au transport des personnes. Ces voitures tout attelées et mises au bout les unes des autres, formaient une longueur de 300 kilomètres. Les rues de Paris avaient, la même année, une longueur de 125 lieues. Enfin, le nombre des voyageurs transportés par les voitures était de 57,113,010. Eh bien, le nombre des accidents occasionnés par les chevaux et les voitures ne s'est élevé qu'à 380 (moyenne décennale), soit 6,65 blessés sur un million de voyageurs.

Il n'y a, à coup sûr, aucun rapprochement exact à établir entre les transports de voyageurs par les chemins de fer et par les voitures ordinaires. Les conditions dans lesquelles s'exercent ces deux modes de transport étant essentiellement différentes, tout argument qui prendrait pour point de départ une assimilation même approximative, serait plus que discutable. Toutefois, après avoir dégagé le problème de tous ses éléments disparates, il reste ce fait capital, que les voitures, dans Paris, occasionnent des blessures et même la mort dans la proportion de 6.65 par million de voyageurs, tandis que le chemin de fer d'Orléans n'a compté, en 1860, que 1.72 blessés sur le même nombre de voyageurs. De là cette conséquence que le transport des voyageurs par les chemins de fer présente une plus grande sécurité. D^r BOURDIN.